

## Remise de l'ordre musclée dans la microfinance au Burundi

@rib News, 19/10/2008 â€“ Source PANALe ministÃƒre burundais de l'IntÃƒrieur et du DÃƒveloppement communal a pris, jeudi, une ordonnance portant suspension de toutes les activitÃƒs de l'"Eglise source de vie" du Burundi pour s'Ãƒtre transformÃƒe "illicitement" en un Ãƒtablissement de microfinance et escroquÃƒ des centaines de fidÃƒles, apprend-on de source officielle Ãƒ Bujumbura. Des fidÃƒles de Bujumbura, la capitale du Burundi, Gitega et Mwaro, ont portÃƒ plainte pour escroquerie contre une Ãƒglise qui n'a jamais honorÃƒ ses engagements de doubler la mise au bout d'un mois d'Ãƒpargne, disent les victimes.

L'affaire se trouve actuellement entre les mains de la Police qui aurait dÃƒjÃƒ apprehendÃƒ une dizaine de responsables de l'Ãƒglise que les dÃƒtracteurs appellent dÃƒsormais "Source de misÃƒre" pour avoir confondu sciemment l'aumÃƒne et l'Ãƒpargne. Le cas n'est malheureusement pas isolÃƒ et, dans un passÃƒ encore rÃƒcent, des milliers d'autres dÃƒposants ont fait les frais de "gentils escrocs" insoupÃƒonnÃƒs, cachÃƒs Ãƒ l'intÃƒrieur d'"Amani microfinance" ou encore chez "Burundi Direct" qui promettaient, tous deux, la lune Ãƒ leurs clients naÃƒfs, est venu rappeler Ãƒ la presse, le chef de cabinet du ministÃƒre de l'IntÃƒrieur et du DÃƒveloppement communal, AimÃƒ Nkurunziza. Dans l'Ãƒtat actuel des choses, 27 Ãƒtablissements de microfinance fonctionnent normalement, avec l'autorisation de la Banque centrale du Burundi. Le secteur florissant a longtemps souffert de l'absence de cadre lÃƒgal et ce n'est que sous le nouveau rÃƒgime qu'un dÃƒcret est venu rÃƒglementer et mettre de l'ordre dans les activitÃƒs de la microfinance nationale. Dans l'ÃƒnoncÃƒ des motifs, le rÃƒcent dÃƒcret revient sur la nÃƒcessitÃƒ d'"assurer Ãƒ l'ensemble de la population burundaise un accÃƒs sÃƒcuritaire Ãƒ des services financiers de proximitÃƒ, de dÃƒvelopper des institutions de microfinance saines et professionnelles et de structurer en consÃƒquence le secteur de la microfinance dans le pays". Alors qu'il n'est pas exigÃƒ de capital minimum pour les Ãƒtablissements de premiÃƒre et troisiÃƒme catÃƒgories, le dÃƒcret impose, par contre, un capital minimum de 200 millions de Francs burundais (prÃƒs de 200.000 dollars US) Ãƒ la deuxiÃƒme catÃƒgorie de microfinance. Toute coopÃƒrative d'Ãƒpargne et de crÃƒdit doit, en outre, compter au minimum 300 membres ayant souscrit et libÃƒrÃƒ leurs parts sociales, poursuit le dÃƒcret. Concernant les profits, les Ãƒtablissements doivent adopter une structure de taux d'intÃƒrÃƒt qui leur permet simplement de couvrir leurs charges d'exploitation, y compris le coÃƒt du capital et les pertes sur les prÃƒts et d'assurer la pÃƒrennitÃƒ des activitÃƒs. Tout Ãƒtablissement doit, en plus, maintenir, en tout temps, un ratio minimum de liquiditÃƒs de 15% entre les valeurs disponibles et mobilisables Ãƒ court terme et le montant total des dÃƒpÃƒts, balise encore prudemment le dÃƒcret. Par ailleurs, tout Ãƒtablissement a l'obligation de constituer une rÃƒserve reprÃƒsentant 20% des excÃƒdents nets en fin d'exercice Ãƒ affecter aux fonds propres, sans limitation de durÃƒe et de montant. L'article 54 du dÃƒcret stipule encore qu'un Ãƒtablissement ne peut accorder des crÃƒdits Ãƒ une mÃƒme personne ou Ãƒ un groupe de personnes pour un montant excÃƒdant 2,5% du volume total des dÃƒpÃƒts faits auprÃƒs de cet Ãƒtablissement de microfinance, Ãƒ l'exclusion des risques pris sur ressources affectÃƒes qui incombent au bailleurs de fonds. Le dÃƒcret stipule en outre que les Ãƒtablissements de microfinance sont assujettis Ãƒ des normes prudentielles, Ãƒ des rapports financiers annuels et des visites d'inspection de la banque centrale. Le texte du dÃƒcret empÃƒche enfin les individus impliquÃƒs dans des faillites ou gestions douteuses de "possÃƒder, diriger ou contrÃƒler" un Ãƒtablissement de micro finance.